La Banque Laurentienne reçoit l'autorisation d'établir un programme législatif d'obligations sécurisées

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES NI DIFFUSER AUX ÉTATSUNIS MONTRÉAL, 21 avr. 2021 (GLOBE NEWSWIRE) -- La Banque Laurentienne du Canada (TSX : LB) (la « Banque Laurentienne ») a annoncé aujourd'hui avoir reçu l'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») en vue d'établir un programme législatif d'obligations sécurisées de 2 milliards CAD (le « Programme ») conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la SCHL. Dans le cadre du Programme, la Banque Laurentienne pourra de temps à autre émettre des obligations sécurisées (les « Obligations sécurisées ») conformément aux conditions qu'elle aura déterminées au moment de l'émission et aux conditions du marché à cette date. Les Obligations sécurisées émises par la Banque Laurentienne comprendront une garantie irrévocable et inconditionnelle fournie par LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership. « Nous sommes heureux que la SCHL ait approuvé l'inscription de la Banque Laurentienne au registre des émetteurs et ait enregistré notre Programme au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées », a dit Rania Llewellyn, présidente et chef de la direction. « Le Programme d'obligations sécurisées de la Banque Laurentienne améliorera la diversification de nos sources de financement tout en nous permettant d'accéder à du financement à moindre coût et de fournir à nos clients des produits à prix concurrentiels. » La Banque Laurentienne est un « émetteur inscrit » au registre (le « Registre ») de la SCHL conformément à l'article 21.51, partie I.1 de la Loi nationale sur l'habitation (Canada) et le Programme est inscrit au Registre. L'émission d'Obligations sécurisées dans le cadre du Programme sera conforme aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières concernant les programmes d'obligations sécurisées des institutions financières fédérales, notamment l'exigence selon laquelle le total des actifs donnés en garantie par une institution financière au titre d'obligations sécurisées ne doit jamais représenter plus de 5,5 % des actifs au bilan de l'émetteur. Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières, quel que soit le territoire de diffusion.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

le présent document contient des énoncés prospectifs au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, notamment, des énoncés relatifs à nos plans et stratégies d'affaires, à nos priorités et à nos objectifs financiers, au contexte de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités, à l'incidence attendue de la pandémie de coronavirus (« Covid-19 ») sur les activités, les résultats et la performance financière de la Banque, les énoncés présentés aux rubriques « Perspectives », « Pandémie de Covid-19 » et « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » de notre Rapport annuel 2020, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir », « avoir l'intention de » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient influer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Nous encourageons les lecteurs à consulter notre Rapport annuel 2020 et les documents disponibles sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) pour obtenir plus de renseignements sur nos énoncés prospectifs et d'autres aspects importants de nos activités. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque

Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »). Le Groupe emploie plus de 2 900 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché. Le Groupe gère un actif au bilan de 45,2 milliards $, de même que des actifs administrés de 29,2 milliards $.

Contact Information:

Jonathan Abecassis Jonathan.abecassis@blcgf.ca Cell: 438 368-8078

https://presse.banquelaurentienne.ca/2021-04-21-La-Banque-Laurentienne-recoit-lautorisation-detablir-un-programme-legislatif-dobligations-securisees